
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EYGLIERS**

Séance du : 2 juillet 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Eygliers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 14, présents : 12 ; votants : 12

Présents : Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Jean-Marc POULLILIAN, Jean-François PORTET, Tom VAN DE VELDE, Agnès SIMOND, Etienne HUMBERT, Jacques ROUX, Mickaël CHEBANCE, Vincent PELLETIER

Absents : Eric COUDRON, Marietta DE WEERT

Procuration : Joseph DEVEVEY (pouvoir à Mickaël CHEBANCE), Anne-Laure DUPASQUIER (pouvoir à Jean-François PORTET), Séverine QUICHOT (pouvoir à Jean-Marc POULLILIAN)

Secrétaire de séance : Mickaël CHEBANCE

Objet : Signature de la convention financière avec Territoire d'Énergie pour les travaux de raccordement du lotissement Astragale Grande Vigne

Pour le projet de lotissement l'Astragale – Grande Vigne, une demande d'alimentation en énergie électrique a été faite dans le cadre de l'autorisation d'urbanisme n°PA 005 052 23 H 0002 accordée le 20 juillet 2023. La compétence relève du SIVOM Territoire d'Énergie SyME 05 qui coordonne et met en œuvre les investissements en la matière et notamment pour les extensions du réseau électrique. En vertu de l'article L.342-21 du Code de l'Énergie, la commune, bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme est redevable de la contribution demandée. Pour cela, TE05 propose une convention financière déterminant le montant de la contribution de la Commune, soit la somme de 56 520 € HT.

Madame le Maire rappelle que cette somme avait été votée par le conseil municipal lors de l'approbation du budget prévisionnel 2024. Elle donne lecture des termes de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

Vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

- **APPROUVE** l'exposé du maire
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière avec Territoire d'Énergie SyME 05 ainsi que tous les autres actes y afférents.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,

Anne CHOUVET

